Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260612-2026047-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 15

L'an deux mil vingt six
le 12 juin à 20h30
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Anthony ROLLAND, Joël MAGUER, Amélie ALBERT, Evelyne BONNARD, Aurélien LE BEC, Dominique LE DU, Sandrine LE GALL, Mikaël LE MADEC, Gurvan LOLLIEROU, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT.

ABSENTS : Néant.

PROCURATIONS : Gwendoline LE STER donne procuration à Paul COZIC.
Laurence LE BOZEC donne procuration à Anthony ROLLAND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aurélien LE BEC est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026/047- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PONT DE PEN AN VERN

Dans le cadre des travaux de réfection du pont de Pen An Vern, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le coût des travaux est estimé à 88 445.56 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux Pont de Pen An Vern	88 445.56 €	Conseil Départemental	30 955.94 € (35 %)
		Autofinancement	57 489.62 € (65 %)
Total	88 445.56 €		88 445.56 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les travaux de réfection du pont de Pen An Vern pour un montant de 88 445.56 € HT,
- Approuve le plan de financement ainsi établi,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services du Département,
- S'engage à financer la part de la dépense restant à la charge de la Commune,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)